



Succession d'un contrat d'assurance

Par **Hautot philippe**, le **04/12/2018** à **14:49**

Bonjour. Est-ce que un tuteur à le droit de changer le bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie donc le contrat était antérieur au passage sous tutelle?

Par **Cheyenne64**, le **06/12/2018** à **18:42**

Mon mari à perdu ses deux parents.lors de l'ouverture du testament, il apprend qu'il ne bénéficiera que des 25 % prévus par la loi. Il sait qu'il y a deux assurances vie mais ne connais pas les bénéficiaires. Ces parents sont décédés en avril et mai 2018. Si il aurait fait partie des bénéficiaires aurait-il déjà été prévenu ?

Par **Chaber**, le **06/12/2018** à **19:07**

bonjour

@cheyenne64

Les assureurs doivent rechercher les bénéficiaires.
Toutefois quiconque estime qu'il est susceptible d'être bénéficiaire peut se rapprocher de l'AGIRA. Dans un cas favorable le dossier est transmis à l'assureur

@hautotphilippe

le changement de bénéficiaire doit passer par le juge des tutelles